



For the year ending December 31, / Pour l'année se terminant le 31 décembre

20

Summary of Pension, Retirement, Annuity, and Other Income / Sommaire du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources

<p>Do not use this area</p> <p>N'inscrivez rien ici</p>	<p>Payer's account number (15 characters) – Numéro de compte du payeur (15 caractères)</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div> <p>Name and address of employer or payer – Nom et adresse de l'employeur ou du payeur</p>
---	--

You have to file the T4A return on or before the last day of February. See the information on the back of this form.
Vous devez produire votre déclaration T4A au plus tard le dernier jour de février. Lisez les renseignements au verso de ce formulaire.

Total from T4A slips – Totaux des feuillets T4A			
Total number of T4A slips filed – Nombre total de feuillets T4A produits	088		
Pension or superannuation – Prestations de retraite ou autres pensions	016		
Lump-sum payments – Paiements forfaitaires	018		
Self-employed commissions – Commissions d'un travail indépendant	020		
Annuities – Rentes	024		
Other income – Autres revenus	028		
Patronage allocations – Répartitions selon l'apport commercial	030		
RPP contributions (past service) – Cotisations à un RPA (services passés)	032		
Pension adjustment – Facteur d'équivalence	034		
RESP accumulated income payments – Paiements de revenu accumulé d'un REEE	040		
RESP educational assistance payments – Paiements d'aide aux études d'un REEE	042		
Fees for services – Honoraires ou autres sommes pour services rendus	048		
Other information – Autres renseignements	101		
Income tax deducted – Impôt sur le revenu retenu	022		
Minus: remittances – Moins: versements	082		
Difference (Generally, we do not charge or refund a difference of \$2 or less.) Différence (Généralement, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée ni remboursée.)			
↓			
Overpayment – Paiement en trop	084		
↓			
Balance due – Solde dû	086		
↓			
Agency use only – Réservé à l'Agence seulement			
Registration number(s) for RPP or DPSP / Numéro(s) d'agrément pour le ou les RPA ou RPDB	071		
	072		
	073		
Canadian-controlled private corporations or unincorporated employers / Sociétés privées sous contrôle canadien ou employeurs non constitués	074		
SIN of the proprietor(s) or principal owner(s) – NAS du ou des propriétaires	075		
Person to contact about this return – Personne avec qui communiquer au sujet de cette déclaration	076		
Area code / Indicatif régional	078		
Telephone number / Numéro de téléphone			
Extension / Poste			
Certification – Attestation			
I certify that the information given in this T4A return (T4A Summary and related T4A slips) is correct and complete to the best of my knowledge. J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration T4A (le T4A Sommaire et les feuillets T4A connexes) sont, à ma connaissance, exacts et complets.			
Date	Signature of authorized person – Signature d'une personne autorisée	Position or office – Titre ou poste	
Do not write in this area – Ne rien écrire dans cet espace			
090	1	Last to current / Précédente à courante	091
	2	No action / Aucune mesure	
	3	Other / Autres	
Transfer / Transfert	093	Date	Memo – Note
Pro Forma	097	NLFP / APPT	
	098	NMEFP / APPEO	
			Late-filing penalty / Pénalité pour production tardive
See the privacy notice at the bottom of next page. / Consultez l'avis de confidentialité au bas de la page suivante.			Prepared by – Établi par
			Date

If you file your T4A information return electronically, do not fill out this T4A Summary.

Mandatory electronic filing

If you file more than 50 T4A slips for a calendar year, you must file the T4A return over the Internet.

You may choose one of the following electronic filing formats:

- Internet file transfer (XML)
- Web Forms

For more information about filing electronically, go to canada.ca/taxes-iref.

You can also file your information returns online using the "File a return" service. Go to:

- canada.ca/taxes-representatives, if you are an authorized representative or employee
- canada.ca/my-cra-business-account, if you are the business owner

Note

Budget 2021 announced that the threshold for mandatory electronic filing of income tax information returns for a calendar year would be lowered from 50 to 5 returns, in respect of a particular type of information return. For the latest information, refer to our webpage on the penalty for failure to file information returns over the Internet at canada.ca/mandatory-electronic-filing and subscribe to our Electronic Filing of Information Returns email distribution list at canada.ca/cra-email-lists.

Filing on paper

Fill out this form using the instructions in Guide RC4157, Deducting Income Tax on Pension and Other Income, and Filing the T4A Slip and Summary.

To get forms and publications, go to canada.ca/cra-forms-publications or call 1-800-959-5525.

Send this Summary and the related T4A slips to:

Jonquière TC
T4 Program
P.O. Box 1300 LCD Jonquière
Jonquière QC G7S 0L5

Make a payment

If you have a balance owing, you can make your payment in many different ways.

You can pay:

- online or by telephone using your financial institution's banking services
- online by using the CRA's My Payment service at canada.ca/payments
- by setting up a pre-authorized debit agreement using the My Business Account service at canada.ca/my-cra-business-account
- in person at your financial institution in Canada. To do so, you have to have a remittance form

Si vous produisez votre déclaration de renseignements T4A électroniquement, ne remplissez pas ce formulaire.

Production obligatoire par voie électronique

Si vous produisez plus de 50 feuillets T4A pour une année civile, vous devez produire la déclaration de renseignements T4A par l'Internet.

Vous pouvez choisir une des méthodes de production électronique suivante :

- Transfert de fichiers par Internet (XML)
- Formulaires Web

Pour obtenir plus de renseignements sur la façon de produire sur format électronique, allez à canada.ca/impots-tedr.

Vous pouvez produire vos déclarations de renseignements au moyen du service « Produire une déclaration » à :

- canada.ca/impots-representants, si vous êtes un représentant autorisé ou un employé;
- canada.ca/mon-dossier-entreprise-arc si vous êtes le propriétaire de l'entreprise.

Remarque

Le budget de 2021 annonçait que le seuil de transmission électronique obligatoire des déclarations de renseignements sur le revenu pour une année civile serait abaissé de 50 à 5 déclarations, à l'égard d'un type particulier de déclaration de renseignements. Pour obtenir les renseignements les plus récents, consultez notre page Web sur la pénalité pour défaut de produire des déclarations de renseignements par Internet, à canada.ca/production-electronique-obligatoire, et abonnez-vous à notre liste de distribution Production électronique des déclarations de renseignements, à canada.ca/arc-listes-envois-electroniques.

Production sur papier

Remplissez ce formulaire selon les directives indiquées dans le guide RC4157, Comment retenir l'impôt sur les revenus de pension ou d'autres sources et produire le feuillet T4A et le Sommaire.

Pour obtenir des formulaires et des publications, allez à canada.ca/arc-formulaires-publications ou composez le 1-800-959-7775.

Envoyez ce sommaire et les feuillets T4A connexes au :

CF de Jonquière
Programme T4
C.P. 1300 PDF Jonquière
Jonquière QC G7S 0L5

Faire un paiement

Si vous avez un solde dû, vous pouvez faire votre paiement de nombreuses façons.

Vous pouvez payer :

- en ligne ou par téléphone en utilisant les services bancaires de votre institution financière;
- en ligne en utilisant le service Mon paiement de l'ARC à canada.ca/paiements;
- par la mise en place d'un accord de débit préautorisé en utilisant le service Mon dossier d'entreprise à canada.ca/mon-dossier-entreprise-arc;
- en personne à votre institution financière au Canada. Pour ce faire, vous devez avoir un formulaire de versement.

For more information on how to make your payment, go to canada.ca/payments. If you remit your payment late, you may be assessed penalties and interest at the prescribed rate on any balance due.

Personal information (including the SIN) is collected for the purposes of the administration or enforcement of the Income Tax Act and related programs and activities including administering tax, benefits, audit, compliance, and collection. The information collected may be used or disclosed for purposes of other federal acts that provide for the imposition and collection of a tax or duty. It may also be disclosed to other federal, provincial, territorial, or foreign government institutions to the extent authorized by law. Failure to provide this information may result in interest payable, penalties, or other actions. Under the Privacy Act, individuals have a right of protection, access to and correction of their personal information, or to file a complaint with the Privacy Commissioner of Canada regarding the handling of their personal information. Refer to Personal Information Bank CRA PPU 120 on Info Source at canada.ca/cra-info-source.

Pour en savoir plus sur les différents modes de paiement, allez à canada.ca/paiements. Nous pourrions vous imposer une pénalité et des intérêts sur le solde dû, au taux prescrit, si votre paiement est en retard.

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être utilisés et communiqués aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Ils peuvent aussi être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 120 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source.